

Commission mixte

Appel en faveur du Proche Orient ¹.

Depuis le 15 octobre, les réponses suivantes sont arrivées au Comité international :

La Croix-Rouge américaine ², en date du 27 octobre, nous adressait le télégramme suivant :

« Avisez Politis que Croix-Rouge américaine prend des dispositions énergiques pour secourir réfugiés grecs. Ross Hill directeur toutes actions de secours Croix-Rouge américaine, arrive Athènes 27 octobre; constituons stocks et poussons activement chargements navires *Amcross*. »

La Croix-Rouge hongroise regrette de ne pas pouvoir répondre à l'appel en faveur du Proche Orient.

La Croix-Rouge portugaise, vu l'état actuel du change, s'excuse de ne pas répondre, comme elle désirerait le faire, à notre pressante sollicitation.

Les statuts de *la Croix-Rouge des Indes anglaises* interdisent les contributions en dehors du pays, sauf en cas de guerre.

La Croix-Rouge uruguayenne a fait paraître notre appel dans la presse du pays, et elle espère dans quelque temps pouvoir remettre des fonds directement à Constantinople et à Athènes.

La Croix-Rouge sud-africaine nous envoie l'appel qu'elle a fait paraître dans la presse, mais dont le résultat a été malheureusement nul.

La Croix-Rouge tchécoslovaque met à la disposition du Comité international 10,000 couronnes tchèques en faveur des victimes de la guerre gréco-turque.

La Croix-Rouge suédoise accorde un nouveau don de 20,000 fr. français aux réfugiés d'Athènes.

La Croix-Rouge polonaise met un stock d'un matériel de pan-

¹ Voy. *Revue* d'octobre 1922, p. 925.

² Cf. ci-dessous, p. 1061.

Commission mixte

sement d'une valeur de 10 millions de marks polonais à la disposition des victimes gréco-turques.

La Croix-Rouge néerlandaise a fait remettre une somme de 13,500 florins aux légations néerlandaises à Constantinople et à Athènes.

Ligue

Conseil des gouverneurs de la Ligue.

Le numéro de septembre *Vers la santé* rend compte de la réunion du Conseil des gouverneurs de la Ligue, tenue à Paris le 11 septembre dernier, sous la présidence de M. John Barton Payne, président de la Croix-Rouge américaine.

Le Conseil examina la situation financière de la Ligue et, sur la suggestion du directeur général, décida d'exprimer en dollars le chiffre total du budget annuel, fixé à 2 millions $\frac{1}{4}$ de francs français, soit, au cours du 1^{er} avril 1922, date de l'établissement du budget, 206,450 dollars. Pendant les quatre derniers mois, le total des dépenses a été inférieur à la somme prévue, et le Conseil en témoigna sa satisfaction au directeur général.

Le directeur général présenta un rapport sur les démarches entreprises, conformément à la décision du Conseil général, en vue de l'admission, dans la Ligue, de toutes les Sociétés nationales de la Croix-Rouge, reconnues par le Comité international de Genève. Les seules Croix-Rouges reconnues, ne faisant pas encore partie de la Ligue, sont le Croissant-Rouge de Turquie et la Croix-Rouge des Soviets. Le Croissant-Rouge ottoman a été invité à devenir membre de la Ligue ; sa réponse est attendue incessamment. Quant à la Croix-Rouge des Soviets, le Conseil, se ralliant à l'opinion des délégués d'Amérique, de France, de Grande-Bretagne et de Suisse, décida qu'aucune démarche n'était opportune actuellement.